

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu du **Cabinet MCL AVOCATS** dont le siège social est à MARSEILLE la somme de **750,00 €uros** (sept cent cinquante €uros) représentant la cotisation pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Fait à Paris, le 21 décembre 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

